

INTRODUCTION DU SUJET

Nous poursuivons les travaux menés lors des deux dernières séances, dans le but de constituer des cahiers de doléances « handicap ». Ces propositions ont pour ambition d’aller au-delà de la loi handicap de 2005 et du cadre législatif actuel. Celles-ci seront portées auprès des élus locaux et nationaux.

- ***Intervention de Cécyle Jung, membre du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)***

Cette instance a été créée par la loi du 28 décembre 2015 relative à l’adaptation de la société au vieillissement. Elle comprend un collège handicap et un collège sénior. Cette instance est composée d’institutions (MDPH, CAF, ARS, AP-HP...), d’associations, d’établissements médico-sociaux et de personnes concernées. Dans ce cadre, des personnes parlent au nom de celles en situation de handicap et cette représentation n’est pas perçue comme satisfaisante pour les personnes concernées. De plus, la complexité des thématiques constitue un frein pour la compréhension de tous les membres.

Le CDCA organise deux réunions par an, sur son collège handicap, et une plénière. Les membres siègent pour un mandat de trois ans. Les réunions récentes ont permis le suivi des travaux du Conseil national du handicap, une réunion prochaine portera sur le suivi du séminaire du plan d’implantation de la voirie.

Dans le cadre de ses fonctions au CDCA, Cécyle Jung peut porter des idées, des revendications et des sujets. Il est donc tout à fait possible de lui faire parvenir des éléments, pour qu’elle puisse les transmettre. Une commission se tiendra en automne, et pourra être l’occasion de faire remonter certains points (par exemple mentionner la rédaction des cahiers de doléances handicap par le CLH du 19^e arrondissement).

- ***Intervention de Sophie Laporte, qui a participé à l’expérimentation d’un test logiciel pour porter plainte à distance, organisée par le Ministère de l’Intérieur***

Sophie Laporte est bénéficiaire au SAVS de la Fondation Maison des Champs, et a eu la chance de participer à une expérimentation portée par le Ministère de l’Intérieur. L’objectif de celle-ci est de développer un logiciel pour porter plainte à distance.

Sophie a été auditionnée en tant qu’experte d’usage de la méthode FALC (Facile A Lire et A Comprendre), qui sera appliquée au logiciel.

- ***Intervention de Charlotte Payen, chargée de développement pour l’association L’Autisme & nous***

L’Autisme & nous organise un événement, le **lundi 5 mai**, à partir de 18 heures, à la Maison de l’autisme. Cet événement vise à lancer, en partenariat avec le CRAIF, la campagne de financement participatif qui permettra d’imprimer le 3^e numéro du magazine. Ce sera l’occasion de rencontrer les membres de la rédaction, du comité éditorial et l’ensemble des partenaires.

L’invitation est en pièce-jointe de ce mail.

PROPOSITIONS POUR LES CAHIERS DE DOLEANCES

- **Accessibilité dans l'espace public**

- Il faut distinguer incivilités et infractions, et appliquer les verbalisations quand nécessaire.

Sur la sensibilisation :

- Il faut agir au quotidien dès le plus jeune âge pour éviter les représentations préconçues, en intégrant le handicap dans le non-handicap, à l'école maternelle et primaire. Il faut recourir à des supports ludiques et pédagogiques et à des jeux qui intègrent des représentations des handicaps.
- Il faut augmenter le nombre de haltes garderie inclusives.
- Il faut former les professionnels aux sujets handicap dans les crèches, les écoles et toutes les structures accueillant du public.
- Il faut sensibiliser les parents et les adultes, et les confronter aux problématiques de parents d'enfants en situation de handicap.

Sur la voirie :

- Sur les terrasses des cafés et restaurants, les tréteaux et les tables mal positionnées peuvent porter atteinte au principe d'accessibilité.
- Il faut veiller à ce que les abords de zones de travaux restent praticables.
- Les pieds des arbres peuvent constituer des « pièges » pour les fauteuils roulants.
- Il faut augmenter le nombre de bancs dans les espaces publics.
- Il faut peindre les corbeilles avec des couleurs voyantes pour qu'elles soient davantage visibles.
- Il faut veiller à ce que les bandes podotactiles soient bien positionnées pour être repérées par les personnes et les chiens, et élargir les passages-piétons.
- Il faut adapter les boitiers pour les feux sonores et généraliser ce dispositif.
- La police sur les panneaux d'affichage doit être en plus gros caractères.
- Il faut que les bâtiments publics soient réellement accessibles (notamment la Mairie, et les écoles). Il faut que les bâtiments publics vérifient leur adresse GPS sur les plateformes numériques, de manière à favoriser l'orientation des personnes.
- Il faut améliorer l'aménagement des quais de bus pour les poussettes, les fauteuils roulants...
- Il faut assurer le bon fonctionnement des ascenseurs. C'est notamment le cas au parc de la Villette (il faudrait sinon créer une passerelle).

- **Compensation**

- Le système actuel d'évaluation est largement perfectible, que ce soit dans la façon dont les personnes sont évaluées (à distance, sur la base de documents médicaux ou de formulaires avec cases à cocher) ou dans les mécanismes d'évaluation des structures, parfois biaisés ou peu contrôlés.
- Plusieurs pistes :
 - Renforcer les moyens humains pour des évaluations de terrain réellement qualitatives.
 - Sur le plan démocratique, intégrer davantage les personnes concernées dans les instances comme les MDPH, non pas en tant qu'objets d'évaluation mais en tant qu'acteurs décisionnaires.
- L'objectif est d'avoir une gouvernance plus proche des réalités vécues, et d'éviter certaines absurdités administratives (comme la perte de droits à 60 ans sous prétexte qu'on devient « une personne âgée »).

- Sur le rôle des aidants : Ces derniers sont souvent pris dans un système trop rigide, et sont contraints de choisir entre tout faire eux-mêmes ou « placer » la personne accompagnée dans un établissement. La charge mentale, affective et administrative peut être lourde.
 - Il faut donc favoriser une flexibilité dans l'accompagnement, qui se déploierait sur des rythmes adaptés (ex. être aidant à temps partiel, en complément d'un foyer d'accueil souple).
 - Il faut que la compensation attribuée aux mères de famille, qui sont souvent celles qui doivent arrêter de travailler, soit suffisante.
- Il faut développer un lieu repère, connu et identifié, qui puisse accueillir, informer, orienter, dès l'annonce du handicap. À l'image des points d'accès au droit ou des centres comme le Planning familial, il manque un guichet unique pluridisciplinaire, où l'on puisse être écouté sans jugement, accompagné dans la durée, par des professionnel·les mais aussi par des pair-aidants. Un tel lieu permettrait de mieux faire connaître les droits, mieux accompagner les parcours, et mieux préparer les évaluations.

- **Culture, sports, loisirs, lien social**

- Pour favoriser l'accès aux loisirs, il faut pouvoir fournir des réponses adaptées à toutes et tous. Il faut ainsi améliorer les réseaux de transports pour se rendre sur les lieux (bus, ascenseurs, places PMR).
- Il faut valoriser les lieux qui ont de bonnes pratiques en termes d'accessibilité : par exemple, créer une application avec une carte des bonnes adresses accessibles (accessible en audiodescription), donner un bonus à celles-ci pour pousser les autres à faire mieux.
- Il faut organiser des compétitions sportives mixtes, avec des enfants en situation de handicap et des enfants sans handicap, en favorisant la pratique partagée.
- Il faudrait organiser une « Semaine de sensibilisation » dans les écoles, sur le modèle de la « Semaine du goût ».
- Il faut faciliter les liens entre les clubs de sport et l'éducation nationale

Retour de l'atelier de travail organisé par le SAVS de la Fondation Maison des Champs

- Il faut changer l'image et les représentations associées à tous les types de handicap, notamment les handicaps psychiques.
- Il devient de plus en plus difficile de travailler en ESAT, du fait d'objectifs de rentabilité qui sont imposés.
- Il faut favoriser le mi-temps en ESAT.
- Il faut encourager le bénévolat, même à mi-temps. Il faut mettre en place des tuteurs pour les personnes qui veulent faire du bénévolat au sein des associations et favoriser l'accompagnement vers le bénévolat via des informations et via un cap bénévolat.
- Il faut pénaliser les discriminations portant sur les personnes ayant un trouble psychiatrique.
- Il faut organiser une marche des différences, sur le modèle de la marche des fiertés.
- Il faut obliger les théâtres privés à instaurer des tarifs pour les personnes en situation de handicap.
- Il faut simplifier les demandes à la MDPH, arrêter les renouvellements tous les 5 ans pour des maladies non guérissables, notamment pour les ESAT et l'AAH.
- Il faut autoriser le cumul de l'ASL pour un SAVS et d'autres services qui sont aussi financés par l'ASL (Masp).

- Les personnes ayant un taux de moins de 80% devraient avoir les mêmes droits que celles ayant un taux de plus de 80%, notamment en ce qui concerne la PAM et l'AAH à la retraite.
- Il faut garantir la pérennité des droits des personnes en situation de handicap en les inscrivant dans la constitution.
- Il faut obliger les institutions à faire tester leur documents et logiciels avec des personnes de tous types de handicap, pour les rendre utilisables.
- Il faut obliger tout le monde à utiliser le FALC (documents officiels, programme politique, document de santé...).
- Il faut obliger la MDPH à respecter des délais courts (notamment pour les renouvellements).
- Il faut raccourcir les délais de la CAF pour le réajustement de l'AAH, lorsque la situation de la personne change.
- Il faut permettre aux personnes d'être reçues avec leur accompagnant, pour des rdvs (institutions, médecins, professionnels...).

QUELQUES CHIFFRES

A Paris, presque 200 000 personnes bénéficient d'au moins un droit actif auprès de la MDPH, soit 8,5% de la population parisienne. Dans le 19^e arrondissement, 20 523 personnes bénéficient d'au moins un droit actif auprès de la MDPH, soit 11,14% de la population de l'arrondissement.

A l'échelle du 19^e arrondissement, 1 237 enfants sont bénéficiaires de l'AEEH, soit l'effectif le plus important de l'ensemble des arrondissements parisiens. Cela représente plus de 29 jeunes âgés de 0-19 ans sur 1 000, une proportion plus élevée qu'à l'échelle parisienne (24 pour 1 000).

Il faut donc augmenter la visibilité des personnes en situation de handicap, dans l'espace public, mais aussi dans les clubs sportifs, dans les lieux culturels... Les propositions de ces cahiers de doléances doivent être appliquées dans ce but.

AUTRES INFORMATIONS

- La radio Vivre FM, radio associative créée pour donner la parole aux personnes concernées par le handicap, le grand-âge, la maladie, a cessé d'émettre cette semaine. Peut-être faudrait-il créer une nouvelle radio ou webradio, pour traiter de sujets divers (handicaps, protection de l'enfance...) ?
- L'association Apollo organise, le 17/05, au gymnase Japy, une grande journée de la boxe. Celle-ci est organisée sous le patronage du Ministère des Solidarités. Au programme : un gala de boxe, la rencontre d'associations de loisirs, des combats amateurs et professionnels. Il faut envoyer son nom à l'association Apollo (contact@association-apollo.fr) pour recevoir l'invitation.
- Le 4/06, à 19h30, dans la salle des fêtes de la Mairie du 19^e arrondissement, se tient une conférence animée par Gildas Brégain, chercheur au CNRS et spécialiste de l'histoire contemporaine du handicap. Le sujet est : « Le validisme : une discrimination ciblant les personnes en situation de handicap à combattre au quotidien ».